

Vancouver Fraser Port Authority

Vancouver Fraser Port Authority (VFPA) is committed to conducting its operations in a responsible and sustainable manner that safeguards and, where feasible and practicable, promotes continual improvement of the environment to its employees, customers and community partners.

As required by VFPA's Environment Policy and its Project and Environmental Review Policy, environmental reviews are conducted on all projects, physical works, and activities within VFPA jurisdiction or authority. The review considers the potential adverse environmental effects on land, air or water as a result of the project. Based on the scope of the project, the review includes assessment for fish and fish habitat, aquatic species, migratory birds, health and socio-economic conditions, physical and cultural heritage and the current use of lands and resources for traditional purposes.

Between January 1 and December 31, 2015, all of the projects reviewed by VFPA were considered unlikely to cause significant adverse environmental effects, or were considered unlikely to cause significant adverse environmental effects with the application of appropriate environmental mitigation. A full list of the projects reviewed is provided on VFPA's website at: <http://www.portvancouver.com/environment/environmental-reviews/>.

On July 13, 2015, VFPA launched a new Project and Environmental Review (PER) process, the culmination of a two-year initiative undertaken to provide greater clarity, efficiency, transparency, accountability, consistency and responsiveness in VFPA's permitting process. Enhancements to VFPA's Project and Environmental Review process include:

- Four new categories of review with timelines matching the scale and potential impacts of the project under review: Categories A, B, C and D;
- A new Application Guide, including supplementary guidelines on environmental reviews, public, Aboriginal and stakeholder consultation, and other topics to assist applicants in preparing applications and to increase the transparency of the PER process; and
- A revised web presence to increase transparency and accessibility so that applicants can find information about the new process and make applications.

The VFPA PER process enables the port to undertake effective and robust environmental reviews to meet important regulatory obligations under the *Canadian Environmental Assessment Act*, 2012. More information on the PER process can be found at: <http://www.portvancouver.com/development-and-permits/project-and-environmental-reviews/>.

Administration portuaire de Vancouver-Fraser

L'Administration portuaire de Vancouver-Fraser (APVF) s'engage à mener ses activités de manière responsable et durable, qui préserve et, dans la mesure du possible, promeut l'amélioration continue de l'environnement de ses employés, clients et partenaires communautaires.

Comme l'exige la politique de l'APVF en matière d'environnement, des examens environnementaux sont effectués pour les projets, travaux physiques et activités relevant de la compétence ou de l'autorité de l'APVF. L'examen porte sur les effets environnementaux négatifs potentiels du projet sur les sols, l'air ou l'eau. D'après la portée du projet, l'examen comprend l'évaluation du poisson et de l'habitat du poisson, des espèces aquatiques, des oiseaux migrateurs et des conditions sanitaires et socioéconomiques, du patrimoine physique et culturel et de l'utilisation traditionnelle actuelle des sols et des ressources par les Autochtones.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les projets examinés par l'APVF n'ont pas été jugés susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, ou n'ont pas été jugés susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants pourvu que soient mises en œuvre les mesures d'atténuation appropriées. Le tableau 1 affiché sur le site Web de l'APVF contient de plus amples renseignements sur les projets examinés : <http://www.portvancouver.com/environment/environmental-reviews/>.

L'APVF a lancé, le 13 juillet 2015, un nouveau processus d'examen environnemental et d'examen de projet (EEP), l'aboutissement d'une initiative de deux ans entreprise en vue d'accroître la clarté, l'efficacité, la transparence, la reddition de compte, la cohérence et la réceptivité entourant le processus de délivrance de permis de l'APVF. Voici des améliorations apportées au processus d'examen environnemental et d'examen de projet :

- Quatre nouvelles catégories d'examen et des calendriers correspondant à l'envergure et aux incidences prévues du projet à l'étude : catégories A, B, C et D;
- Un nouveau guide de présentation des demandes, incluant des lignes directrices additionnelles sur les examens environnementaux, la consultation des Autochtones et des parties prenantes et d'autres sujets en vue d'aider les demandeurs à préparer leur demande et d'accroître la transparence du processus d'EEP;
- Une présence sur le Web remaniée qui améliore la transparence et l'accessibilité de sorte que les demandeurs puissent trouver les renseignements sur le nouveau processus et présenter leur demande.

Le processus d'EEP de l'APVF permet au port de procéder à des examens environnementaux efficaces et rigoureux qui respectent les importantes obligations réglementaires en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le processus d'EEP au : <http://www.portvancouver.com/development-and-permits/project-and-environmental-reviews/>.